

# L'ELECTEUR

Le numéro : 1 centin.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC  
Propriétaire

Edition quotidienne

Les journaux qui échangent avec L'ELECTEUR, (autres que ceux de la ville de Québec) sont priés de vouloir bien adresser leurs publications à la boîte 1045, Bureau de Poste, Québec.

QUEBEC, 23 JUILLET 1880.

## LA CHAMBRE.

Toute la séance du matin a été passée en comité général sur des résolutions de M. Loranger pour transférer le chef-lieu du district de Kamouraska à la Rivière-du-Loup. On sait que la question de ce transfert est agitée depuis plusieurs années. A diverses reprises des démarches ont été faites par les habitants de la Rivière-du-Loup pour obtenir que leur ville devint le chef-lieu du district de Kamouraska; mais jamais jusqu'ici ces démarches n'ont pu aboutir, même sous des administrations conservatrices.

Nous avons peine à croire que le gouvernement actuel, dont le chef formait partie de ces administrations, soit arrivé à une conclusion différente. Les ministres ont seulement voulu donner à M. Déchéne, qui parfois a eu, paraît-il, des tendances à devenir rétif, quelque fiche de consolation. On lui a donc promis le transfert du chef-lieu, mais on s'y est pris de manière à ce qu'il n'eût pas lieu. En conséquence, le gouvernement a attendu les derniers jours de la session pour soumettre un projet de cette importance. Il comptait bien que M. Gagnon ne laisserait pas dépouiller son comté sans coup férir et ferait durer la discussion jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour passer la loi à cette session.

Si, comme nous le croyons, tel a été le calcul du gouvernement, il a été servi à souhait. M. Gagnon a déclaré qu'il combattrait à outrance le projet du gouvernement, et il a tenu parole. On le savait très enseigné sur toutes sortes de sujets, d'une activité et d'une énergie à toute épreuve, mais il a montré une connaissance des règles parlementaires, une fertilité de ressources qui ont étonné tout le monde. Ses adversaires mêmes ont dû admirer son talent. En utilisant les règles parlementaires, il avait déjà empêché avant-hier M. Loranger d'introduire ses résolutions. Hier, il ne pouvait empêcher le procureur-général de faire former la Chambre en comité. Mais rendu là M.

Gagnon s'est mis sur son chemin et l'a empêché de marcher. En soulevant des questions d'ordre et en en appelant à l'Orateur des décisions de M. Beaubien qui présidait le comité, il a réussi à tenir la Chambre occupée jusqu'à une heure, et alors elle a été obligée de s'ajourner.

A la séance de l'après-midi M. Loranger a soumis des résolutions pour scinder en deux la division d'enregistrement des Trois-Rivières. D'après toutes les apparences le gouvernement par ce projet a deux objets en vue: punir M. Turcotte à qui l'on attribue la nomination de M. Kernan; créer une place pour M. Lacerte, l'ancien député de St. Maurice.

M. Mercier a soulevé une question d'ordre qui aurait dû être fatale aux résolutions du gouvernement. D'après la 51<sup>ème</sup> règle de la chambre il doit être donné avis dans la Gazette Officielle et dans un autre journal de la présentation de tout bill ayant pour objet de diviser un comté pour fins d'enregistrement ou de transférer un bureau d'enregistrement. M. Mercier a objecté que ces avis n'avaient pas été donnés. L'Orateur ne pouvait faire autrement que de faire droit à cette objection, et il a décidé que les résolutions ne pouvaient être soumises à la Chambre. M. Desaulniers a interjeté appel de cette décision, et la Chambre par une majorité de 5 voix l'a renversée.

Beaucoup de ceux qui ont voté pour renverser la décision de l'Orateur l'ont fait par pur esprit de parti. C'est une chose bien déplorable, et elle est propre à donner à l'étranger une triste idée de notre capacité pour la pratique des institutions parlementaires. En Angleterre on n'appelle presque jamais de la décision de l'Orateur, on ne le fait que quand on trouve sa décision évidemment erronée, et presque toujours la majorité le soutient. Là, on considère que l'autorité de l'Orateur souffre toujours du renversement de ses décisions, et l'on considère cette autorité comme nécessaire à la dignité de la Chambre. Hier, la décision de M. Turcotte était si bien fondée que même un des ministres, M. Lynch, qui tient à sauvegarder les institutions parlementaires, a préféré sortir de la Chambre plutôt que de voter pour la renverser. Ce n'est pas M. Turcotte qui souffrira de ce vote de la Chambre, c'est l'honneur de la Chambre elle-même. Tous les gens sensés qui la liront dans les journaux de l'Assemblée Législative et

qui la verront renversé ne pourront s'empêcher de se demander si la majorité était bien *compos mentis*, quand elle a donné un pareil vote.

A la séance du soir, l'opposition a pris deux votes importants. Chose singulière, pendant que nos finances sont dans un état tel que nous avons des déficits énormes, lesquels menacent de devenir chroniques, le gouvernement crée deux nouveaux emplois, celui de commissaire pour le Fonds d'Emprunt Municipal à \$3,000 par année et celui d'inspecteur des bureaux d'enregistrements à \$2,000 par année. L'opposition a voté contre la création de ce dernier office qui est parfaitement inutile. Lorsque le gouvernement est venu ensuite demander de faire payer aux municipalités la moitié des frais d'entretien des aliénés, M. Langelier a proposé qu'avant d'augmenter les charges du peuple on devait réduire les dépenses.

Il ne viendra guère de questions importantes devant la Chambre d'ici à la fin de la session. Une bonne partie des membres sont déjà partis et la session touche évidemment à sa fin.

## Affaire Chapleau-Prentice.

Cette malheureuse affaire a causé dans le public une impression pénible. Elle révèle un état de choses fort compromettant pour M. Chapleau, qui se trouve particulièrement impliqué dans les révélations de M. Prentice. De la preuve faite devant le commissaire des comptes publics, il ressort clairement que le premier ministre est l'âme, le chef d'une coterie de politiciens sans vergogne, qui ne voient dans l'administration de la chose publique qu'un objet de spéculations véreuses, qu'un moyen de faire fortune au détriment de la province, qu'ils exploitent à leur profit sous prétexte de faire de la politique et de défendre ce qu'ils appellent *les bons principes*.

Quand on voit M. Chapleau s'entourer exclusivement d'hommes aussi compromis que MM. Sénécal et Dansereau, quand il est clairement établi que pour une affaire aussi importante que l'emprunt de quatre millions, il prend les conseils de ces hommes avides de spéculations, se guide sur leurs avis et les met au courant des secrets de l'administration qu'il tient cachés au trésorier, il faut bien admettre que les accusations formulées par M. Prentice sont plus que vraisemblables. Nous

pourrions faire la part de l'imprudence, si M. Chapleau manquait d'habileté, mais on sait que le premier ministre est un rusé qui ne se laisse prendre par personne et ne fait ses confidences qu'à bon escient. Il faut donc conclure que le premier ministre ne se trouve accolé dans cette affaire à MM. Dansereau et Sénécal que parce qu'il l'a bien voulu. Il y avait évidemment anguille sous roche, et pour la capturer, M. Chapleau s'est assuré les services des deux hommes les plus experts dans cette besogne.

Et disons-le franchement: la connivence de MM. Dansereau et Sénécal dans cette affaire lui donne un caractère plus que douteux. Ce sont les associés, les agents de M. Chapleau dans toutes ses spéculations. Dans le chemin de fer des Laurentides, dans celui de Lévis et Kennébec, dans les terrains de Colrairie, entreprises dans lesquelles M. Chapleau a des intérêts dissimulés, M. Sénécal ou M. Dansereau figure au premier rang. Est-il possible de croire après cela qu'il n'en était pas de même au sujet de l'emprunt de quatre millions, et que M. Prentice n'en a pas eu la négociation, parce qu'il a refusé d'en partager les bénéfices avec M. Chapleau et ses deux fidèles associés? M. Dansereau a beau nier; on sait, depuis l'affaire des Tanneries, ce qu'il peut faire pour se tirer d'embarras, et sa conduite rend si vraisemblable le fait qu'il ait demandé à M. Prentice de partager sa commission, qu'il serait déraisonnable de ne pas y croire.

Il est vrai que pour atténuer la force de son témoignage, on a voulu ravalier le caractère de M. Prentice et le représenter comme un homme sans valeur, comme un spéculateur sans scrupules. En supposant qu'il en serait ainsi, ce qui n'est pas établi, cela empirerait encore la position de M. Chapleau, puisqu'il est établi que M. Prentice a toujours été dans l'intimité du premier ministre, qu'il appelle familièrement *mon cher Prentice*. Pourquoi recourir aux services d'un homme méprisable quand on veut faire les choses honnêtement et honorablement? Si M. Prentice n'est qu'un spéculateur éhonté, pourquoi M. Chapleau lui a-t-il confié ses projets d'achat de chemins de fer et d'emprunt? Et si toutes les choses devaient se faire honnêtement, pourquoi M. Sénécal avertissait-il ses amis de se défier de lui parce qu'il avait une figure de traître?

Toutes ces circonstances bien consi-

dérées laissent une pénible impression et mettent en évidence l'existence d'une coterie dont M. Chapleau est le chef et qui a tout autre chose en vue que le bien public. Pour son honneur personnel, comme dans l'intérêt de la province, nous conseillons au premier ministre de rompre au plus tôt ses relations avec MM. Sénécal et Dansereau. Il aura tout à y gagner; qu'il se rappelle bien que le proverbe dit avec raison: "dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es." Tant que M. Chapleau hantera M. Dansereau et Sénécal, le public croira très difficilement à son intégrité et inclinera à penser que le fond des révélations faites par M. Prentice est vrai. D'ailleurs ses principaux allégués sont prouvés d'une manière incontestable et il reste acquis que, dans l'affaire des quatre millions, M. Chapleau a joué tout le temps double jeu, donnant espérance à M. Prentice pendant qu'il négociait avec d'autres, afin de pouvoir utiliser ses services, s'il ne réussissait pas avec les banquiers français. C'était une poire pour la soif.

Ce rôle est indigne d'un homme honorable, à plus forte raison, d'un premier ministre, et nous regrettons d'être dans la triste nécessité de constater que l'enquête montre à l'évidence que M. Chapleau a joué ce rôle indigne à l'égard de son ami, M. Prentice. C'est ce qui ressort clairement de tous les témoignages, et les journaux ministériels auront beau ergoter, ils ne réussiront pas à détruire cette impression, qui reste nécessairement après la lecture attentive des dépositions de tous les témoins par la commission des comptes publics.

## Le fonds d'Emprunt Municipal.

L'hon. M. Robertson a fourni, mardi, à la chambre une série de résolutions pourvoyant au remboursement du fonds d'emprunt municipal. M. Joly et M. Mercier ont protesté contre l'article de créant que les municipalités seraient tenues de payer en entier le montant du capital et des arrérages d'intérêts et prié le gouvernement de ne percevoir que le capital.

Le Trésorier provincial a pris cet avis en considération et changé les résolutions en conséquence. Il a annoncé, mercredi, ces changements à la chambre et fait connaître la teneur des résolutions ainsi amendées, laquelle est comme suit:

1o. Les municipalités rembourseront

## FEUILLETON DE "L'ELECTEUR."

No. 8 LA  
**PERUVIENNE**  
PAR  
**RAOUL DE NAVERY.**  
PROLOGUE  
—  
AVANT LE DRAME  
—  
III  
AU PAYS DE LA CANNELLE.

J'aurai pour guide don Antonio, le plus aimable garçon du monde, que j'aime déjà, et qui joue, je le sais, dans la colonie un rôle plus important que sa modestie ne le laisse deviner. Vous ai-je converti à mes idées commerciales, Jean? Allez-vous, pour les faire réussir, me prêter un concours, dont j'apprécie la valeur? Vous le voyez, il s'agit d'une fortune.  
— Cette fortune, croyez-vous donc que que, moi aussi, je ne l'aie pas rêvée?  
— Associez-vous, alors.  
— Permettez-moi de vous expliquer toute ma pensée. Je suis ambitieux.  
— Cela se comprend à votre âge.  
— Je veux être riche, très-riche.

— Vous trouverez le moyen de le devenir, suivez seulement mes conseils...

— Permettez-moi d'obéir plutôt à mes instincts. Vous êtes un savant, et tout savant est doué de patience. Moi, je suis tout simplement un *port-chainé*, apprenti ingénieur qui ne trouvera certes point dans cette campagne le moyen de sortir des sentiers battus. Mon cousin Godin, l'astronome, deviendra votre collègue à l'Académie, mais j'aurai vainement mesuré les altitudes des montagnes voisines et dormi dans une hutte de neige au sommet du Chimborazo; je n'en serai pas moins un fort obscur compagnon.

— Je vous rends plus de justice, mon jeune ami.

— J'apprécie toutes vos bontés pour moi, répliqua Jean des Odonais; mais je ne me fais point d'illusion quant à la carrière qui m'est ouverte. Eh bien! ce que j'aurais souhaité, c'eût été de profiter de mon séjour ici pour découvrir une mine féconde, la fouiller, l'épuiser, charger un navire de tonnes de métal et vivre heureux en dépensant des revenus immenses. Le petit Jean des Odonais ne serait pas fâché de prouver à ses compatriotes, les habitants de Saint-Amand, en Berry, qu'il est au moins aussi habile que son cousin, dont l'orgueil le froisse parfois. Godin m'a rendu un véritable service en me présentant à vous; mais, depuis, les inégalités de son caractère et l'excès de sa vanité me l'ont fait assez payer pour que je ne lui doive plus de reconnaissance.

— Quel est donc votre projet? demanda la Condamine

— Eventrer à mon tour une montagne féconde. Vous souvenez-vous de ce que nous racontait, il y a trois jours, don Antonio? Tout le pays de Palactanga, dans la juridiction de Rio-Bamba, est tellement rempli d'or que, cette année même, un habitant de la ville a fait enregistrer pour son compte au bureau des finances de Quito, dix-huit veines d'or et d'argent, toutes de bon aloi. Le minerai d'une de ces veines essayé à Lima, et appartenant à l'espèce que les mineurs nomment *négrillo*, rendait 21 mares par caxon, ce qui est d'autant plus merveilleux, qu'une mine pas-é pour riche quand elle rend sur 50 quintaux de minerai on caxon, 8 à 10 mares de métal pur. On ne trouve pas un chiffre plus élevé à Lipas ni à Potosi. Eh bien! il me faut une de ces mines. Je veux frapper le sol du pied et en faire jaillir de l'or. Je demanderai une concession, je louerai des mineurs, ou plutôt je n'ai pas même d'autorisation à prendre, la terre appartient à qui la fouille et l'or à qui sait la découvrir.

— Vous parlez de louer des mineurs; ne savez-vous point que le *mita* les accapare?

— Si je n'en trouve point, je m'aventurerai seul dans les montagnes, et dussé-je vivre d'une poignée de manioc et de feuilles de coca, je travaillerai à la réalisation de mon rêve.

— Je ne vous savais point avare... dit la Condamine d'une voix triste.

— Je ne suis peut-être qu'ambitieux.

— Vous l'êtes devenu bien soudainement.

— Je l'avoue; c'est l'influence du climat sans doute, la nature même du sol que l'on foule. Ce n'est pas l'herbe de la comtesse Chichon qui guérira ma fièvre de fortune!

— Mais cette fortune est entre vos mains, mon enfant... Vous deviendrez vite ingénieur; on vous confiera la direction de travaux importants... Si vous croyez réussir plus vite dans ce pays qu'en France, quel que soit mon regret de vous laisser en arrière, je descendrai seul l'Amazonie. Ici l'on manque d'hommes de talent, et vous serez tout de suite le premier.

— Suis-je sûr d'avoir du talent?

— On peut toujours en acquérir.

— Mais je suis pressé d'arriver.

— A la fortune?

— Au bonheur, fit Jean plus bas.

— Ah! ne confondez pas ces deux mots,

Jean: bonheur n'a jamais été synonyme de fortune.

— Pour vous peut-être... Et puis, tenez, mon ami, quand j'essaye de repousser ce rêve ardent que vous condamnez, de ne plus songer à ces richesses dont la pensée me poursuit et m'obsède, tout, autour de moi, me rappelle mes ambitions et mes convoitises. Hier, quand vous questionniez don Antonio sur le Dorado, ne vous

le plein montant du capital de l'emprunt;

20. Les municipalités ne paieront les arrérages d'intérêts que pour douze ans à 50/100;

30. Les municipalités qui ont payé plus de douze ans d'intérêts ou des à-compte sur le fonds d'amortissement seront créditées de ces intérêts et de ces à-compte qui seront déduits du montant fourni par le capital et douze ans d'intérêts.

M. Robertson a remercié l'opposition du généreux concours qu'elle lui a donné pour régler cette difficile question de l'emprunt municipal, qui affecte à un si haut degré la position financière de la province.

Tout en acceptant les résolutions telles qu'amendées, l'hon. M. Mercier a déclaré qu'il aurait préféré qu'il fût fait remise complète de tous les intérêts et que s'il ne proposait pas d'amendement, c'était pour éviter de diviser la Chambre et de créer par là dans le public une acrimonie qui serait de nature à entraver les efforts du gouvernement pour régler cette difficile question.

Les résolutions pourvoient aussi à la nomination d'un commissaire qui sera chargé de faire rapport au gouvernement et de constater le montant dû par chaque municipalité. M. Nelson a protesté contre la nomination de ce commissaire, alléguant avec raison que la besogne devrait se faire par les employés du trésor. Il a parfaitement raison et nous ne voyons aucunement l'utilité des services que pourrait rendre ce commissaire. Il est simple comme bon jour de calculer le montant dû par chaque municipalité; c'est l'affaire de quelques heures d'un travail qu'un commis de cinquième classe peut faire, et, par conséquent, il est absurde de payer 3,000.00 par année à un commissaire pour accomplir cette besogne. Puis, si les municipalités ne veulent pas payer de bon gré, ce commissaire ne réussira pas mieux que les employés du gouvernement à leur faire dénouer le cordon de leur bourse: il faudra recourir aux moyens judiciaires et pour cela il n'est nullement besoin d'un commissaire. Les \$3000.00 payées au commissaire seront donc payées en pure perte, et nous espérons qu'avant de faire cette nomination, le gouvernement essaiera d'utiliser les services de ses employés ordinaires.

Quoiqu'il en soit, l'affaire est en bonne voie de se régler, et nous comptons que le gouvernement lui accordera toute l'attention qu'elle mérite et fera rentrer pour le moins deux millions dans le cours de l'année.

Le crédit foncier.

Le projet de loi concernant le crédit foncier franco-canadien est maintenant un fait accompli. Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux les principales dispositions de cette loi; nous les empruntons à la *Minerve* de Montréal:

"Le siège de la société est à Québec avec une succursale à Montréal.

"Le fonds social est fixé à 25 millions de francs, monnaie française, ou environ \$5,000,000 de notre monnaie, divisé en cinquante mille actions de 500 francs chacune. Ce fonds social peut être augmenté sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, et ceux-ci ne sont engagés que jusqu'à concurrence du capital de chaque action.

"La société sera administrée par un conseil composé de 9 à 15 administrateurs. Pour le moment il sera de quinze. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et il faudra posséder 50 actions, soit 25,000 francs de parts, pour être éligible à cette charge.

"Il y aura ce que le projet de loi appelle "le comité de Paris" dont les membres résidant en France constitueront la délégation ou la représentation de la société pour toutes ses affaires en Europe.

"Trois commissaires censeurs sont nommés par l'assemblée générale. Pour être nommé à cette charge, il faut posséder 25 actions qui demeurent affectées par privilège à la garantie de leur gestion. Il est de leur ressort de veiller à la stricte observation des dispositions du présent acte, d'examiner les comptes annuels, les inventaires et en certifier l'exactitude et vérifier en tout temps la caisse de la société. Ces commissaires font un rapport annuel à l'assemblée générale.

"Pour la direction des affaires, la province est divisée en deux divisions, celle de Québec comprenant le territoire à l'est des rivières St. Maurice et Nicolet, et celle de Montréal renfermant le territoire à l'ouest de ces rivières.

"La direction des affaires dans chaque division est exercée par un directeur qui doit justifier de la propriété de cent actions (équivalent à 50 mille francs) qui demeurent affectées, par privilège, à la garantie de sa gestion.

"L'assemblée générale qui représente l'universalité des actionnaires se compose des actionnaires possédant au moins 25 actions. Elle se réunit en avril de chaque année, outre les séances extraordinaires.

"La société fait des prêts hypothécaires de deux sortes; les uns remboursables à long terme, par annuités, calculés de manière à amortir la dette dans un délai d'au moins dix ans et pas plus de cinquante; les autres dans un délai inférieur à dix ans.

"La société ne prête que sur première hypothèque et pour la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué. Elle n'accepte pour gage que les propriétés d'un revenu jugé suffisant, et le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué.

"Les théâtres, les mines et carrières et les terres à bois ne sont point admis aux bénéfices des prêts faits par la société.

"Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le conseil d'administration; il ne peut dépasser le taux autorisé par les lois en force dans la province de Québec.

"La clause 127 accorde à la société un privilège de 50 ans—ce privilège consiste en ce que le gouvernement de la province de Québec s'interdit d'autoriser sur son territoire, la création de toute société de crédit foncier qui aurait une représentation en France.

"Il est à croire que cette société

fera au Canada ce que le crédit foncier a fait à la France. Fondé en 1852 sous les auspices de Napoléon III, celui-ci a eu pour résultat de dégraver le sol et d'améliorer l'agriculture. Ayant reçu du gouvernement une dotation de 10 millions de francs, il a pris un essor considérable, et, par une administration judicieuse, il a conquis la confiance du public. Dans les crises commerciales, il a pu se maintenir et commander une confiance que n'avaient pas à un même degré les autres institutions financières du pays.

"Les mêmes causes produiront les mêmes effets, et la province de Québec aura avant longtemps à se féliciter de voir les capitaux français venir nous aider à améliorer notre position financière."

Une année de protection.

Un correspondant du *Herald* de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, jette un coup d'œil sur la situation, après dix-huit mois de politique protectrice. Comparant les promesses du parti conservateur à la réalité et aux résultats de sa politique, il résume comme suit: Prospérité promise—O.

Emigration plus forte que jamais. Le papier-monnaie pas encore en circulation.

Trois chevaliers en perspective pour la prochaine saison.

Redpath & Cie. comblés de millions. Domville & Cie devenus insolubles. La manufacture d'horloges de Hamilton fermée par suite d'un excès de protection.

Sir Samuel Tilley rejeté par St. Jean. La contrebande devenue un art et une profession lucrative.

L'indemnité de pêcheries volée aux provinces maritimes au profit des écumeurs d'Augias à Ottawa.

Nouveaux impôts établis par le *national policy* ou la protection—HUIT MILLIONS DE PIASTRES.

Perte de revenu—DEUX MILLIONS DE PIASTRES.

Augmentation des dépenses—UN MILLION DE PIASTRES AU MOINS.

Total des résultats financiers pour une année—ONZE MILLIONS D'IMPÔTS nouveaux.

Après ce résumé le correspondant du *Herald* suggère l'idée d'un mouvement anti-protéctionniste dans la Nouvelle Ecosse. On convoquerait des meetings dans lesquels la politique fiscale du ministre Macdonald serait discutée et condamnée de façon à provoquer un changement.

Le *Chronicle* de Halifax, qui abonde dans le sens indiqué par le correspondant du *Herald*, dit que dans le cas où le ministère ferait la sourde oreille, les assemblées publiques n'en auraient pas moins leur utilité; elles prépareraient l'opinion publique à apprécier à sa juste valeur la politique fiscale du jour.

Au Nouveau-Brunswick comme à la Nouvelle-Ecosse la politique fiscale de M. Tilley, est loin d'opérer des merveilles. Le *Globe* de St. Jean demande au ministre des finances comment une politique qui devait protéger les manufacturiers a eu les résultats suivants:

10. Suspension des travaux dans la manufacture de coffres-forts de M. Flaherty qui a été obligé de prendre la route des Etats-Unis.

20. Suspension des travaux dans les moulins à laminer de Coldbrook, leur propriétaire, M. Scovill, ayant été obligé de s'établir aux Etats-Unis.

30. Suspension des travaux dans la manufacture d'outils tranchants de MM.

Spillar qui, pendant vingt années, ont poussé activement la fabrication d'outils tranchants qui étaient aussi beaux que tous ceux que l'on pouvait trouver dans aucune ville de ce continent. MM. Spillar sont aux Etats-Unis. —*La Patrie*.

ADMINISTRATION.

"L'ELECTEUR."

Paraît tous les soirs. Les abonnements commenceront le 1er et le 15 de chaque mois.

Les frais de poste sont à la charge de l'administration.

L'abonnement sera invariablement payable d'avance. Aucune exception sera faite à cette règle.

ABONNEMENT:

UN AN.....\$3.00  
SIX MOIS..... 1.50  
TROIS MOIS..... 1.00

LE NUMERO, UN CENTIN.

ANNONCES:

Dix cents la ligne, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Adresses d'affaires: 25 centins la première, 10 centins la subséquente.

Toutes correspondances, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à  
C. A. E. GAGNON, M. P. P.  
Gérant pro tem.

Bureau de l'Electeur, 76 rue St. Joseph, ou 18 rue de la Fabrique, Haute-Ville.

EPIHEMERIDES.

23 juillet.  
St. Apollinaire.

1373.—Mort de Ste. Brigitte de Suède.

1690.—Mort de Richard Gibson, artiste.

1692.—Mort à Paris de Gilles Ménage grammairien célèbre

1794.—Vicomte Alexandre de Beauharnais premier mari de l'Impératrice Joséphine, guillotiné.

1800.—Mort du célèbre érudit Jean François Vauvilliers.

1803.—Arthur Wolfe, Lord Kilwarden, assassiné par la populace de Dublin.

1839.—Bataille de Ghuznee,

1840.—Union des deux Provinces.

1871.—Nomination pour la première fois par le suffrage universel du Conseil Municipal de Paris.

1873.—Evacuation des troupes Allemandes du territoire français.

Informations générales.

La Princesse Louise doit, jeudi prochain, à 11 heures, poser une pierre à la nouvelle jetée des commissaires du Havre destinée à rappeler le souvenir de son passage au Canada.

A Manchester, plusieurs directeurs et officiers de la Compagnie d'Assurance Northern, qui faisait affaires dans le nord de l'Angleterre, se sont vus condamner pour faux et conspiration pour avoir falsifié les comptes de la Compagnie. Le gérant général a été condamné à quinze mois, le président

et les directeurs chacun à un an de travaux forcés.

Il paraît qu'on est parvenu à cultiver l'arbre à thé près de Savannah, dans les Etats du Sud. Dernièrement un échantillon de ce thé fut soumis aux experts par le commissaire de l'agriculture de Washington, et ils le déclarèrent thé de Chine valant 50 cents la livre. On espère pouvoir livrer au commerce, avant trois ans, suffisamment de cet article pour les besoins des Etats-Unis.

Il est rumeur, dit la *Concorde*, que le protonotaire Panetton résignera prochainement, pour prendre la direction de la Banque Jacques-Cartier, qui ouvrirait un bureau en cette ville.

Son successeur ou plutôt son conjoint serait M. Alfred Désilets, du *Journal*.

Il y a dans ce moment à la Pointe Lévis, soixante têtes de bétail importés par M. Nortfield, d'Iberville: ce sont des animaux des races, Ayrshire, Aberdeen, Hereford, Polled, Galloway et Ecossais, un de ces animaux pèse 3,000 livres.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

EUROPE.

RUSSIE.

St. Petersburg, 22 juillet.

On dit que les Turcomans ont décapité le général Skobloff.

Une explosion a eu lieu à la manufacture de poudres Koorik, par laquelle plusieurs personnes ont été tuées.

ANGLETERRE.

Londres, 22 juillet

Le gouvernement apprend que les Basutos de l'Afrique du Sud, refusent de se désarmer et qu'on craint un soulèvement général des tribus.

Le président du Bureau de commerce, répondant à M. Baxter, aux Communes, a dit qu'il ne connaissait pas quelles étaient les intentions du gouvernement au sujet d'une conférence pour jeter les bases d'un traité protégeant les droits d'auteur, mais que le ministre verrait avec plaisir, une pareille mesure internationale en force.

ETATS-UNIS.

New-York, 22 juillet

Le *Poste* dit qu'il est probable que \$10,000,000 en or seront importés dans le courant des prochains trois mois. Ce montant fera étendre les crédits au montant de \$40,000,000. Le réserve actuelle d'or ne s'élève à pas plus de \$18,500,000, ce qui montre un état de choses satisfaisant pour le commerce d'automne.

Détroit, 22 juillet.

Un vol audacieux a eu lieu à la Banque Fisher Preston et cie. Un individu entre à la banque, demande à parler au commis payeur; et soudainement cet homme asséna un coup terrible au jeune Giffon, s'élança sur le comptoir et vola le montant de \$4,000.

CANADA

St Jean N. B. 22 juillet.

Sir S. Tilley a eu une entrevue avec les membres du gouvernement provincial, au sujet du Pénitencier.

a-t-il point certifié que tous les Indiens, interrogés sur ce sujet, ont répondu qu'il avait existé une ville dont les habitations étaient revêtues de plaques d'or, et dont le chef, après s'être fait oindre de miel se faisait inonder de poudre d'or.

—C'est une légende, répondit M. de la Condamine.

—Est-ce une légende aussi que l'histoire de cette race bataillenne que l'on appelait les *Hommes aux armures d'or*. Si dona Isabelle possède toutes les grâces de la femme, chante comme un oiseau et connaît tous les pas de danse de l'Espagne, du Péron et des Maynas, vous savez qu'à ces talents qui la rendent irrésistible, elle joint une science profonde que l'on est loin de s'attendre à rencontrer dans une frêle et mignonne créature...

—Oh! je l'avoue, dit la Condamine avec chaleur, avec la fille de Pedro-Emmanuel de Grandmaison, on marche chaque jour de surprise en surprise. Si je la surprends dans les jardins, jouant avec les maîtresses favorites, agaçant les peruches, cueillant des fleurs, je la prends pour une enfant ingénue, rieuse et charmante; lorsque je la trouve dans la campagne ou que je partage avec elle l'hospitalité d'un carbet, elle ressemble à un ange de miséricorde; enfin, quand, de sa voix musicale, elle nous raconte les phases de l'histoire des Indiens, elle atteint souvent à l'éloquence en ne cherchant que la vérité.

—Oui, elle est bien tout ce que vous

dites, et mieux encore peut-être, car on demeure impuissant à définir dans certains êtres une somme de qualités semblables à celles qui distinguent dona Isabelle. Eh bien! elle croit à la *Mano del Dorado*, à l'existence de la cité des *Hommes aux armures d'or*, que les Espagnols n'ont pu découvrir, et dont les Indiens connaissent les trésors enfouis. Isabelle est convaincue de la véacité de la croyance générale au sujet des tribus de femmes guerrières que l'on appelait les Amazones, et qui enlevèrent son nom au Maranon pour lui imposer le leur.

—Quant à cela, mon ami, nous aurons le loisir de l'apprendre; et je compte bien questionner à ce sujet les Indiens du bord du fleuve.

—Comprenez-vous maintenant mon désir ardent, invincible de trouver des fils, d'arracher leur secret aux ruines? Chaque détail des légendes racontées par dona Isabelle, est enregistré avec soin; un jour viendra, je vous le jure, où je me servirai de ces documents afin d'arriver à mon but...

M. de la Condamine a l'air sans doute essayer de lutter contre l'obstination de Jean des Odonais, mais il n'en eut pas le temps, le noir Joaquin vint les prévenir tous deux que le corrigidor les attendait dans la salle à manger.

Après le repas, animé d'une gaieté aimable par Isabelle de Grandmaison, Antonio se retira en s'excusant de ne pouvoir

tenir compagnie à ses hôtes, et le corrigidor dit à M. de la Condamine:

—Puisque vous êtes curieux de choses anciennes, priez donc ma fille de vous montrer son musée; il est certainement aussi complet que celui de Quito.

—Mais, mon père, répondit modestement Isabelle, nous pourrions pour cela choisir un jour où mon frère serait libre... Montrer ce que je possède n'est rien... Il faudrait être capable d'expliquer la nature, la provenance de ces mêmes objets...

—Eh bien! tu le feras, chère enfant; les vrais savants sont remplis d'ingulgence.

—J'insiste tout particulièrement pour visiter cette collection aujourd'hui, Mademoiselle, dit l'académicien.

Et moi, je vous remercie d'avance, ajouta Jean des Odonais.

—M. de Grandmaison, qui devait donner des signatures à José Martinez, s'enferma avec son intendant, tandis que M. de la Condamine et son compagnon suivaient Isabelle, qui venait d'ouvrir la porte d'une vaste galerie.

Un cri de surprise échappa à Jean des Odonais.

Cette vaste pièce, ouvrant sur des salles de grandes dimensions, présentait un aspect étrange. De chaque côté des portes, deux énormes vases d'argile rouge, dont la partie faisant face aux curieux, se trouvait brisée, renfermaient deux Indiens morts, auxquels un procédé de momification inconnu laissait l'apparence de la vie

ou tout au moins le placide aspect du sommeil. Ils étaient assis, les genoux remontant vers le visage; la tête, couronnée de plumes, avait le calme du repos; les mains semblaient caresser le petit chien couché sur leurs genoux, et qui rapelaient sans doute des courses aventureuses. Un collier, des bracelets et des jambières de plumes aux couleurs éclatantes entouraient leurs cous, leurs bras et leurs chevilles. La peau parfaitement desséchée, avait des tons bruns; les cheveux étaient d'une conservation parfaite.

Les deux voyageurs saluèrent d'un triste regard ces momies, et M. de la Condamine s'approcha rapidement d'un fragment de rocher couvert de caractères gravés en creux.

—Voici les hiéroglyphes de nos pauvres Indiens, dit mademoiselle de Grandmaison. Ce fragment faisait partie d'un rocher énorme. Un jésuite qui revenait de Cayenne en fit don à mon père. Le long de la côte, à l'embouchure de l'Amazonie, il n'est pas rare de trouver des roches de taille colossale sur lesquelles la main patiente des Indiens a gravé l'abrégé de leur théogonie, l'histoire de leurs migrations, le nom de leurs rois, le résumé de leurs batailles glorieuses. Quelle patience ne fallut-il pas à ces hommes primitifs d'instruments indispensables pour graver en creux ces signes étranges, dans lesquels des lignes vagues rappellent parfois les traits d'une face humaine, le profil d'un animal, ou des signes mystérieux d'un culte inconnu.

John Melick, pour faux et John Keliper pour avoir en sa possession les bons et l'argent à lui confiés comme agent à Hook, N. Y. de la compagnie d'express américaine, subiront leur procès demain.

Un accident a eu lieu sur le chemin de fer du Nouveau Brunswick, par lequel quatre personnes ont été tuées; ces malheureux sortaient de l'amarre de fer d'un entrepôt, lorsque la chaîne de l'élevateur se brisa, et toute la charge leur tomba sur la tête.

Il paraît à peu près certain que le chemin de fer du Nouveau Brunswick sera sous peu acheté par une compagnie anglo-canadienne. Plusieurs messieurs devant négocier cette affaire, ont parcouru la ligne en train spécial et sont émerveillés des pays que cette ligne traverse, ainsi que par les magnifiques points de vue qui existent sur son parcours.

Halifax 22 juillet.

Les nouvelles mines de fer à Old Bar, comté de Colchester, sont en opération et promettent de donner de beaux retours.

Ottawa, 22 juillet.

Les frères Conroy ont fait \$30,000 cette année avec la vente de leur bois.

La commission du chemin de fer siège encore. On ne sait quand elle commencera à entendre des témoins.

Le rapport des délibérations du Parlement est prêt. C'est un volume de 2026 pages.

M. Ryou, du Dept. des Douanes, est mort.

Toronto, 21 juillet.

Le résultat des examens à l'Université de Toronto est connu; il y a 95 étudiants qui ont été gradués sur 136 concurrents; quatorze jeunes filles étaient aussi candidates aux honneurs universitaires et sept d'entre elles ont reçu leur diplôme.

Bennett, le meurtrier de l'Hon. Geo. Brown, a reçu hier les derniers sacrements des mains du père Eagan. Il paraît fort résigné à son sort et dit qu'il désire mourir courageusement.

Aucun parent n'a été le voir depuis son incarcération, ce qui laisse supposer qu'il n'en a pas au Canada.

Montréal, 21 juillet.

Les promoteurs du projet d'un tunnel entre Montréal et la rive Sud, ont traversé la rivière, afin de choisir un site convenable: M. Shanly sera prié de préparer les plans et les devis nécessaires.

Le Bureau local de commerce et du Havre ont acheté plusieurs des débentures (5 p. 0/0) de la ville à 3 p. cent du prime.

On travaille actuellement aux mines de fer de St. Jérôme.

L'exportation du phosphate cette année s'élève à 12,000 tonnes.

Les entrepreneurs de la section 11 du canal Lachine, ont commencé leurs opérations.

Un accident qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences a eu lieu à St. Henri, sur le Grand Tronc; un train en a téléscopé un autre par faute de signaux suffisants, personne cependant n'a été blessé.

Une action de \$2,000 en dommage a été intenté contre le Star.

FAITS DIVERS

Amorce.—Les personnes qui désiraient annoncer dans L'ELECTEUR, dont la circulation est déjà très grande, sont priées de vouloir bien envoyer une postcard à l'administration, 76 rue St. Joseph, afin que notre solliciteur d'annonces puisse les visiter, et s'arranger de prix avec elles.

CLERC PHARMACIEN.

On a besoin d'un jeune homme de 16 à 17 ans, comme Clerc Pharmacien.

J. J. VELDON,

Pharmacien, Rue St. Joseph.

Accident.—Un accident a eu lieu, hier, à bord du steamer Québec, par lequel un émigrant nommé Geo. Moor est tombé dans la cale et s'est sérieusement blessé, on ne pense pas qu'il en revienne. Il laisse en Angleterre une petite fille de six ans.

Ouvriers demandés.—Les contracteurs de la section 11 du canal Lachine ont fait placer des placards à Montréal, demandant 1,000 ouvriers et 200 chevaux et charrettes pour travailler sur leur entreprises.

Cour de Police.—Trois matelots du bâtiment le Leaping Water, pour avoir refusé de s'embarquer à bord de leur navire, sont condamnés à deux mois de prison.

Cour du Recorder.—Mary Jane Smith, pour ivresse \$2 et les frais. Pierre Nadeau 40 cents et les frais ou huit jours de prison. Thos. McAdams, ivresse, huit jours. Jean Lefèvre pour avoir charroyé de la

Pierre qui ne lui appartenait pas, acquitté.

Feu.—Un feu a détruit, hier, à la Pointe Lévis, le magasin de réserve du chantier de M. Russell.

Chemin du lac St. Jean.—Le premier convoi de bois par cette voie est arrivé mercredi, apportant en ville neuf charges de madriers venant des moulins Connolly.

Bureau des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.—Le 15 du courant, les Gouverneurs du bureau de Médecine, élus la veille, se réunirent de nouveau dans la salle de lecture paroissiale, et procédèrent à l'élection des officiers. Furent élus: Président, le Dr. R. P. Howard, professeur à l'Université McGill.

Vice-Président, pour Québec, le Dr. Chs. Eus. Lemieux, réélu.

Vice-Président, pour Montréal, le Dr. Eug. Trudel, professeur au collège Victoria. Secrétaire, pour Québec, le Dr. A. G. Belleau, réélu.

Secrétaire, pour Montréal, le Dr. Campbell, professeur au collège Bishop.

Régistrateur, pour la Province de Québec, le Dr. Léonidas Larue, réélu.

Trésorier, pour la Province de Québec, le Dr. E. P. Lachapelle, professeur à l'Université Laval de Montréal, réélu.

Après que des remerciements eussent été votés aux officiers sortant de charge, le Dr. Howard remercia ses confrères de l'honneur qu'ils venaient de lui conférer.

Le Dr. L. Larue, dans une courte mais chaleureuse improvisation félicita les gouverneurs de l'esprit de conciliation qu'ils avaient apporté dans l'élection des officiers, rappela le but pour lequel le nouveau bureau avait été fondé, et termina en conjurant les nouveaux élus d'accorder à la profession médicale en général la protection qui lui est due, et surtout à ceux des membres qui se sont conformés à la nouvelle loi, en se faisant enregistrer et en payant régulièrement leur contribution annuelle.

Puis les fils d'Esculape se pressèrent la main en se donnant rendez-vous, à Québec, au mois de septembre prochain. Gare à nous.—Communiqué.

Barque condamnée.—A la demande de plusieurs matelots, la barque Agincourt, qui avait pris un chargement dans ce port a été inspectée et déclarée par les experts impropre à prendre la mer. La cargaison a été déchargée et le bâtiment mis en radoub.

Abus de confiance.—Un abus de confiance a eu lieu, hier, dans les circonstances suivantes: un messager reçut de M. Simoneau, le comptable de la chambre, un chèque de \$3,600, afin de retirer à la banque l'argent nécessaire pour l'indemnité des membres et des employés: après plusieurs heures d'absence, on commença à s'inquiéter, et il fut constaté que l'oiseau s'était envolé pour des parages inconnus. La police avertie s'est mise immédiatement à la recherche de leur homme. Nous sommes heureux de constater que cet abus de confiance n'a pas été commis par un des anciens messagers.

Douane.—Les recettes hier à la Douane ont été de \$1,172.07.

Vache tuée.—Une belle vache, appartenant à M. Cayley, fermier, demeurant sur la route Ste. Foye a été tuée durant la nuit de mercredi par quelques vauriens.

L'accident de Back-River.—Relative-ment à cet accident et à ce que nous en avons dit dans le numéro du 20 courant, voici d'autres détails que nous empruntons au N. Monde de Montréal: Les trois victimes sont Benjamin Workman Bryson, âgé de 26 ans, John Elliott Bryson, 22 ans, et Claude Bryson, plus jeune, tous trois fils de feu T. Maxwell Bryson, courtier de la douane. Ce malheur est arrivé dans les circonstances suivantes: Vers midi, dimanche, ces trois jeunes gens, accompagnés de leur sœur, Alice Bryson, âgée de 13 ans, et d'un jeune frère, Alfred, âgé de 9 ans, engagèrent un jeune garçon de 14 ans pour leur faire une petite excursion en bateau; ils partirent en promettant de revenir à deux heures, le plus tard, pour diner. Madame Bryson rappela l'aîné pour lui faire prendre sa montre, afin qu'ils fussent bien punctuels. Ils remontèrent le courant, qui est très fort à cet endroit, jusqu'à l'île McNeveins, où se faisait un pique nique; la distance est d'un mille et demi de la résidence Bryson. Elliott, en revenant, proposa de descendre les rapides du Saut au Récolet, l'endroit le plus dangereux qui soit sur cette rivière.

Une voix partie de l'île leur cria: Vous n'êtes pas pour descendre les rapides?—Oui, répondit Elliott, j'ai déjà passé par là, mais je n'avais pas les enfants avec moi alors. Quelques instants plus tard, la frêle embarcation sautait la chute de quatre pieds, et une vague haute se précipitait sur elle. Alfred Bryson, prévoyant

le danger, ôta son habit pour se préparer à se sauver, mais aussitôt une nouvelle vague envahit le bateau, et en jeta les occupants à l'eau. Benjamin, l'aîné, donna de la tête contre une roche, et parut perdre connaissance, car il ne fit aucun effort pour se sauver. Aussitôt qu'il revint à lui, les premières et seules paroles qu'il prononça furent: Où est baby? (le jeune Claude) et il disparut. Elliott fit les plus grands efforts pour sauver Claude et sa sœur; mais celle-ci se dégagea de ses bras, et nagea vers le rivage: un canot vint à sa rencontre et la sauva.

Elliott très habile nageur, ne put se résigner à abandonner son jeune frère Claude et périt avec lui victime de son dévouement. Alfred se sauva aussi en nageant, de même que le jeune garçon Hamelin. Décrire l'effet que produisit sur cette famille affligée cette terrible et foudroyante nouvelle serait chose impossible. Madame Bryson, leur mère, est dans le plus triste état, et l'on redoute les suites d'une épreuve si cruelle. On a retrouvé le bateau, et l'on se sert de ce triste reste pour chercher les cadavres, mais vainement jusqu'ici. Benjamin W. Bryson était droguiste, Elliott était courtier d'assurance.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

Juillet 22.—Navire Mont Pleasant, Guthrie, Liverpool, Juin 9, A Gilmore & cie lest. Alfred Gray, Liverpool, juin 11, R R Dobell & cie lest. Barque Ilmator, Conde, Sligo, juin 16, Carbray, Routh & cie lest. Guiona, Temple, Liverpool, juin 15. Industrie, Pictou, N. S. juillet 9, pour Montréal. Valero, Smith, Boston, juin 22, via Buenos Ayres, pour Montréal. Initium, Buenos Ayres, pour Montréal. Vannocover, Goudey, Belfast, juin 18. Vapeur Milton, Jarvis, Penarth, juillet 9, pour Montréal.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

Juillet 22.—China, 420, Hull, J Sharples, fils & cie, estacades Hall. Ilmator, 550, Londres, Carbray, Routh & cie, Pierreville, P. Q. Richmond, 229, Portrush, Wilson & cie, es tacades Connelly.

ACQUITTÉS EN DOUANE.

Juillet 22.—Bkte Anna Cecilia, Williams Oporto, R K Dobell & cie. Brig Little Annie, Bernier, Barbadoes, John Ross & cie. Goelette Anna Marie, Despres, Amherst, P. Q., T J Lamontagne. Guide, Parsons, Baie des Iles, ordre.

CAGES ARRIVÉES.

Juillet 22.—J R Crysler, pin, orme, bou-leau etc. Q Warehousing quai Co's. A Gilmore, madriers, Indian cove est.

NAVIRES PARTIS POUR LE CANADA.

Glenmorag, Dawson, Greenock, juillet 8. Don Antioco, Chiozzani, Genoa, " 9. Potomac (s), Watson, Londres, " 9. Lake Erie, Clyde, " 3. Barcelona (s), Lemerrick, " 8. Red Star (s), Sundrland, " 9.

ENTRÉS EN CHARGEMENT POUR LE CANADA.

Thos Cochrane, McKellar, Gloucester, juillet 9.

POUR MONTRÉAL.

Lake Manitoba (v), Scott, Liverpool, juillet 10. St. Patric, Cook, Liverpool, juillet 10. Lake Ontario, Gilmore, Liverpool, juillet 10. Ashburne (v), Hall, Bristol, juillet 10. Ardmore, McConnell, Glasgow, juillet 10. Glencairn, Tannock, Glasgow, juillet 10. Romsdal, Jarman, Glasgow, juillet 10. Strathblane, Crawford, Glasgow, juillet 10. Caedmon, Jefferson, Newport, juillet 10. Cyprus, Shields, Newport, juillet 10.

POUR QUÉBEC.

Adept, McPherson, Liverpool, juillet 10. Arzila, Shearer, Liverpool, juillet 10. F I Kockum, Wadin, Bristol, juillet 10. Colina (v), Rollo, Glasgow, juillet 10. Cynthia (v), Glasgow, juillet 10. Titania (v), Glasgow, juillet 10. Cybele (v), Clotworthy, Glasgow, juillet 10.

ARRIVÉS DE MONTRÉAL.

Canadian (v), Nenzies, Greenock, juillet 8. Manitoban (v), Scot, Liverpool, juillet 9. Deodarus, Durward, Poole, juillet 9.

ARRIVÉS DE QUÉBEC.

Mississippi (v), Gibson, Liverpool, juillet 8. Alice, Gram, Liverpool, juillet 9. Premier, Brunsyard, Shanklin, juillet 8. Martin Luther, Arnesen, Grimsby, juillet 9.

MARINE.

Temps probable pour les pochaines vingt-heures: Vents modérés et frais du sud à l'ouest; temps assez beau avec quelques ondées cette nuit, suivi de beau temps.

SACHETS HOLMAN POUR LE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Déliez-vous des imitations et contrefaçons.

Tous ceux qui souffrent de la Dyspepsie, de la Maladie des Reins, etc., etc., peuvent être guéris et jouir de la vie, en portant le SACHET HOLMAN POUR LE FOIE, et en suivant les prescriptions recommandées. Il a fait des heureux par milliers qui tous préféreraient perdre leur fortune plutôt que de l'abandonner.

TEMOIGNAGE: Ste. Anne, 16 juillet 1879-

A. J. G. Bennett, Cher monsieur,—Je suis heureux de vous dire que je suis de mieux en mieux. J'ai retardé de vous envoyer mon certificat parce que je ne venais voir mon nom dans les journaux. Je suis heureux de répéter que je suis tout à fait changé. J'ai cessé de porter continuellement le sachet. Je suis convaincu que ce sachet est d'une très grande efficacité comme j'en ai eu la preuve; je vous laisse libre de transformer cette lettre en certificat et de signer, Votre obéissant serviteur, UN PRÊTRE.

Explications fournies à ce bureau ou par lettre gratuitement. Les personnes désirant se procurer un Sachet ou des informations peuvent écrire au bureau, 12, rue Ste. Anne. Toute correspondance est strictement confidentielle.

BUREAU PRINCIPAL.

12, rue Ste. Anne, Québec. Ou chez M. Drouin, 96, rue St. Joseph, St. Roch.

Sachet régulier, par la malle, \$2.50. Sachet spécial, \$3.50. Emplâtres, 50 cents. Québec, 20 juillet 1880. 21. 7. 80 12 m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le feu et sur la vie EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre au 3ème étage.

Les actionnaires qui doivent à cette compagnie pour versements échus, sont requis de venir régler et payer sous le plus court délai. Québec, 15 juillet 1880.



CHEMIN DE FER DE

Lévis et Kennebec.

A PARTIR DE

LUNDI, 28 JUIN,

Les trains marcheront comme suit: MONTL. MALLE.

Laisant Lévis pour St. Joseph 9.30 A. M. 4.00 P. M. Arrivant à St. Joseph 12.30 P. M. 7.00 P. M. Laisant St. Joseph pour Lévis 5.00 P. M. 6.00 A. M. Arrivant à Lévis 8.00 P. M. 9.00 A. M.

P.S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'Or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billets de retour pour St. Joseph, 1ère classe \$2.00 " " " 2me " " 1.25

ROBERT SMITH, Gérant.

Québec, 15 juillet 1880.

F. O. Vallerand & Frère IMPORTATEURS

LAMPES, LUSTRES, VERRERIES, HUILE DE CHARBON, Etc., Etc.

SEUL PROPRIETAIRES DU

Goblet National

Fabriqués expressément pour la fête de la St. Jean-Baptiste.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

92 Cote Lamontagne, Basse-Ville.

Québec, 15 juillet, 1880. 3/ps.

E. JACOT, HORLOGER ET BIJOUTIER,

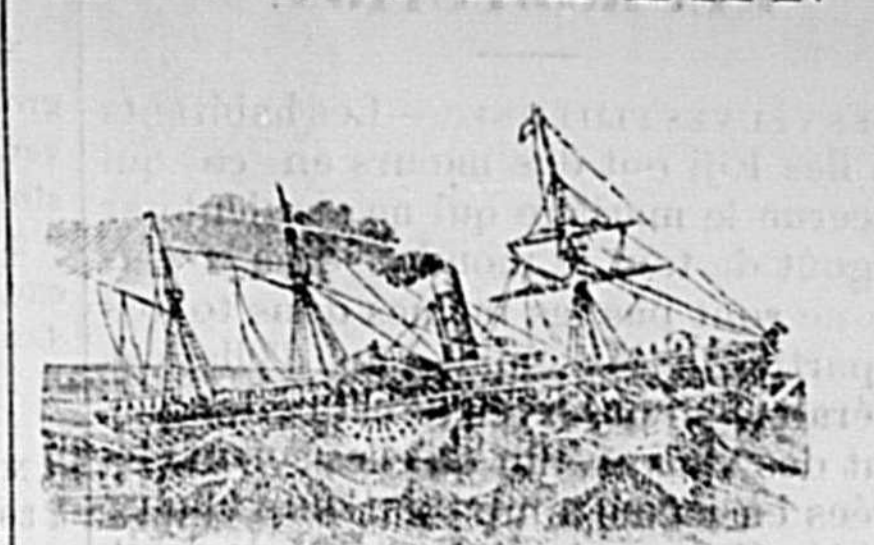
.71, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH, QUÉBEC.

Montres en or et en argent, Pendules et Horloges de tout genre, assortiment des plus variés et des plus complets. Bagues pour Dames et Messieurs, anneaux, Boucles d'oreilles, Chaines en or, argent et plaqués.

Spécialités, Joncs, Alliances et Bagues de mariages.

Québec, 15 juillet 1880.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1880 Arrangements d'été 1880

Cette ligne se compose de puissants et rapides steamers en fer de première classe, à machines doubles, bâtis sur le "Clyde."

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les Malles et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit:

DE QUÉBEC

Sardinian . . . . . Samedi, 17 juillet

Peruvian . . . . . " 24 "

Polynesian . . . . . " 31 "

Moravian . . . . . " 7 août

Sarmatian . . . . . " 14 "

Circassian . . . . . " 21 "

Sardinian . . . . . " 28 "

D'autres vapeurs pour Liverpool seront envoyés à des époques régulières pendant toute la saison.

Prix du passage de Québec: Cabine . . . . . \$70 et \$80 Selon la position

Intermédiaire . . . . . \$40

Entrepont . . . . . 25

Un médecin habile est à bord de chaque vapeur.

Les cabines ne sont retenues qu'en payant le prix de passage.

Des communications directes pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest données à Liverpool et dans les grandes villes du continent.

Un "Tender" avec les Malles et les Passagers des steamers de la Malle pour Liverpool, quittera le quai Napoléon, tous les samedis matins à 9 heures précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents, Québec. Québec, 15 juillet 1880.

MEDAILLE ET DIPLOMES

A LA DERNIERE.

EXPOSITION PROVINCIALE.

J. B. LALIBERTE

MANUFACTURIER

—ET—

MARCHAND DE FOURRURES,

Nos. 124 et 126,

Rue St. Joseph, St. Roch,

QUÉBEC.

A L'ENSEIGNE DE L'ORIGINAL.

CHAPEAUX DE PAILLE, CASQUETTES, CHAPEAUX de FEUTRE et de SOIE.

Salle d'Echantillons de fourrures ouverte toute l'année et nous invitons les étrangers et les citoyens de Québec à venir visiter. Québec, 15 juillet 1880. 15js.

MOUNTAIN HILL HOUSE

(HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE,

QUÉBEC.

Nouvellement meublé. Tout le confortable d'un hôtel supérieur.

A proximité des chambres du Parlement. E. DION & CIE., Propriétaires.

Québec, 15 juillet 1880. 15js.

Maladies des yeux et des oreille

Dr. L. J. A. SIMARD,

Oculiste et Auriste,

46, RUE ST. LOUIS.

Heures de consultations de 9 h. a. m. à 12 a. De 1 h. p. m. à 4 h. p. m. Québec, 15 juillet 1880.

REPRODUCTION.

LES VEUVES FIJIENNES.—Les habitants des îles Fiji ont des mœurs en ce qui concerne le mariage qui ne seraient pas de goût de tout le monde.

Il existe à Roumilly une curieuse collection de parapluies de différentes époques. Le collectionneur est un ancien inspecteur des diligences Lafitte et Gaillard qui, depuis la suppression des messageries, a constamment travaillé à collectionner des parapluies.

On voit là un riflard du temps de Louis XIII; le parapluie authentique, paraît-il — du maréchal de Bassompierre; il est en étoffe de soie claire, à dessins, avec un long manche droit comme les cannes que portaient les seigneurs; au bout du manche est fixé un anneau en cuivre.

Le parapluie du temps de Louis XV a conservé la manche droit avec l'anneau en cuivre; seulement, l'étoffe est rouge. Les parapluies rouges, que nos boulevardiers commencent à arborer, ne sont donc qu'une réminiscence de ceux du règne de Louis XV.

Pendant la période révolutionnaire, le parapluie se démocratise. On en voit en étoffes brunes et noires, avec des manches d'une grande simplicité.

Le premier empire et la Restauration nous offrent un grand parapluie bleu à manche droit, et toujours avec l'anneau; sous le règne de Charles X, le manche est recourbé et l'étoffe est de couleur variée; mais le rouge a disparu.

Sous la monarchie de Louis-Philippe, le parapluie a grandi, et l'étoffe rouge a repris faveur. C'est un énorme parapluie, dont l'étoffe a deux lisérés tricolores dans le haut et à l'extrémité. Le manche est noir, à bec de corbin. C'est le type du parapluie dit de famille, et, d'après la tradition populaire, le roi-citoyen en avait un à peu près semblable, lorsqu'il se promenait, en 1830, dans sa bonne ville de Paris, donnant des poignées de main aux combattants de Juillet.

AUX DAMES.

MM. BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Érable, rue St. Joseph, St. Roch, vendront pendant le mois de Juillet toute la balance de leur importation du printemps à réduction considérable.

Un escompte spécial sera accordé sur les Chapeaux, Parasols et tous les objets de fantaisie. Aussi venant d'être reçues une caisse Frange de Soie Noire et une caisse de Satin Noir et de Couleur.

BULLETIN COMMERCIAL.

QUÉBEC, 23 juillet, 1880.

FRETS TRANSATLANTIQUES.

Trois cent quatre-vingt sept bâtiments à voiles d'outre-mer sont entrés à la Douane depuis l'ouverture de la navigation. Quelques transactions ont eu lieu cette semaine.

Les quotations sont :

Londres—Bois carré, 27s à 28s; madriers 66s 3d à 67s 6d. Liverpool—Bois dur, 28s à 28s 6d; madriers, 66s 3d. Greenock—Bois carré, 25s. Bristol—Madriers, 70s en parti flotté. Sharpness Point—Bois carré, 28s; Madriers, 72s 6d. Oporto—Madriers, 77s 6d. Montréal à Glasgow—Madriers, 70s.

FRETS DU FLEUVE.

A Montréal—Sel, à 9 centins par sac. Charbon, à \$1.00 par tonne. Bois selé par 1000 pieds, planches, \$1.00 à \$1.10. De Montréal à Québec—Fleur 8 centins par baril, 4 centins par sacs. Lard 10 centins par barils. Gros articles, \$1.00 par tonne.

FRETS DES PORTS DU GOLFE.

De Québec à Miramichi, Gaspé Pictou, etc., 40 centins par baril, et \$5.00 par tonne, par vapeurs. Par goëlette 30 à 35 centins par baril.

CHARBON.

Marché ferme.—Charbon écossais, la dernière vente a eu lieu à \$5.80, il se vend maintenant \$6.00. Anglais, \$5.40. Sydney, \$5.25 par chaldron.

Table with 3 columns: Description, 1878, 1879, 1880. Title: SEL.

Table with 3 columns: Description, 1878, 1879, 1880. Title: BRIQUES A FEU.

Table with 3 columns: Description, 1878, 1879, 1880. Title: FER EN SAUMON.

Table with 3 columns: Description, 1878, 1879, 1880. Title: BUREAU DU SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS.

Etat comparatif des Bois de Charpente, Douves, Mâts, Décaprés et Espars, mesurés et inspectés jusqu'à cette date :

Table with 3 columns: Description, 1878, 1879, 1880. Title: Etat comparatif des Bois de Charpente, Douves, Mâts, Décaprés et Espars, mesurés et inspectés jusqu'à cette date.

WM. QUINN, Surintendant.

COMMERCE.

COTES DES FONDS.

Québec, 23 juillet 1880.

VALEUR.

Table with 3 columns: Bank Name, De, à. Title: VALEUR.

PRIX DE GROS.

Québec, 23 juillet 1880.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: PRIX DE GROS.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL QUÉBEC.

Québec, 23 juillet 1880.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL QUÉBEC.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: GRAINS.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: GIBIERS.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: DIVERS.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: LÉGUMES.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: VOLAILLES.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: VIANDES.

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE QUÉBEC.

Québec, 23 juillet 1880.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: MARCHÉ AUX BESTIAUX DE QUÉBEC.

MARCHÉ AU FOIN DE QUÉBEC.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: MARCHÉ AU FOIN DE QUÉBEC.

MARCHE AU CUIR.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: MARCHE AU CUIR.

PEAUX ET CUIRS.

Table with 3 columns: Description, Price, Price. Title: PEAUX ET CUIRS.

Annances Nouvelles.

CONNELLY & LATULIPPE

MARCHANDISES SECHES. ET HAUTES NOUVEAUTES, COIN DES RUES St. JOSEPH et LACHAPELLE, VIS-A-VIS LE BLOC BRUNET St. ROCH QUEBEC.

Nous recevons maintenant une grande quantité de marchandises d'Automne dans les derniers goûts. Québec 15 juillet, 1880.

AVOCATS

IRVINE & PEMBERTON Avocats. Rue St. Pierre, Bloc de la Banque Union, 2e étage.

AYLWIN, GIBSON & SEWELL 119, rue St. Pierre, Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

LANGELIER, & LANGELIER MONTAMBAULT 105, Côte de Lamontagne. Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

PRILETIER & CHOUINARD BUREAUX, Rue St. Louis. Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

ROSS STUART & STUART BUREAUX, Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER 15, rue Buade, Québec.

A. LEGARE 43, rue Dalhousie, Québec. Suivent les Cours de Montmagny et Québec.

VEUVE O. DELORIER. Magasin de Ferblanterie. A constamment en vente, Poêles, Ustensiles de cuisine, etc., etc.

Enseigne de la Cafetière dorée, NO. 237, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN, QUÉBEC.

La plus grande attention est donnée aux ordres reçus: commandes rapidement exécutées pour toute espèce d'ouvrage de plombier ou de ferblantier. Québec, 10 juillet, 1880.

DINNING et O'NEIL FOURNITURE POUR NAVIRES ET GOELETTES.

Cordage, Coupe, Goudron, Brai, Poulies, Pavillons, Compas, Cartes marines, Toile à voile, Etc., etc. AUX PRIX LES PLUS BAS. Rue St. Pierre No. 70 Québec, 15 juillet 1880. 15js.

J. & W. REID No. 40, RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS de PAPIER FEUTRE pour le rembrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures des maisons. PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun, Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER faits à la machine pour épicerie, et marchandises seches, de toute qualité et de toute grandeur. LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires grands et petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papiers à écrire, D'enveloppes, De plumes et d'Encre. Et de toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail. TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID, No. 98 et 100, rue St. Paul. Québec, 15 juillet 1880.

F. C. THOMAS. Importateur de PORCELAINES, VERRERIES, FAIENCE, HUILE DE CHARBON, LAMPES ET CANDELABRES. ENTREPOTS. MAGASIN, 10 rue des Sœurs, 14 Union Lane, 116 Côte de la Montagne, Basse-Ville, Boîte 236 à la Poste Québec. Fabricant des effets Robbingsham et Brown.

IMPRESSIONS. LA Compagnie D'IMPRIMERIE DE QUEBEC. PROPRIETAIRE DU JOURNAL "L'ELECTEUR" Entrependra toutes espèces d'ouvrage d'imprimerie, telles que: CARTES D'ANNONCES, EN-TETES DE COMPTES, RAPPORTS, CARTES DE VISITES, SACS POUR EPICERIES, ETIQUETTES, CIRCULAIRES, LIVRES DE REÇUS, CHEQUES ET REÇUS, PROGRAMMES, AFFICHES, MEMORANDUMS, ENVELOPPES, CATALOGUES, Pour les Avocats: FACTUMS, DECLARATIONS, SUBPENA, AFFIDAVIT, OPPOSITIONS, Etc., Etc., Etc., S'ADRESSER A "L'ADMINISTRATION" 76 Rue St. Joseph St. Roch. QUEBEC. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ Pour la Compagnie d'Imprimerie de Québec PAR Chs. A. Ern. GAGNON M. P. P. Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch, QUEBEC.